

1. *Débitrice*: **FININGEST SUISSE SA**, Grand-Rue 37,
1110 **Morges**
2. *Remarques*: Par décision du 11 novembre 2004, commu-
niquée le 11 novembre 2004, la présidente du Tribunal
d'arrondissement de la Côte a prolongé le sursis concordat-
taire accordé à FININGEST SUISSE SA, représentée par
Jean-Daniel Nicaty, agent d'affaires breveté à Lausanne,
jusqu'au 31 janvier 2005 et a fixé une nouvelle audience au
mardi 25 janvier 2005 à 9 heures.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(02547414)